



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

Bureau du 29 octobre 2018

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché n° 180008 : Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation des vestiaires du stade de Mlomo.**

L'an deux mille dix-huit, le 29 octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**PRESENTS :** François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGO.

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Pierre-Noël LUIGGI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 29 octobre 2018

**Objet : Marché n° 180008 : Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation des vestiaires du stade de Miomo.**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 Avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour «la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la consultation lancée le 15 mars 2018 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

#### **APPROUVE**

La procédure adaptée lancée pour l'attribution du marché n°180008 de Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation des vestiaires du stade de Miomo.

#### **DECIDE (A l'unanimité)**

D'attribuer le marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension des vestiaires du stade de Miomo, au groupement conjoint : « Julien DARBON PATRIMONIO (JDP Architecte sis 20200 Bastia) : co-traitant n°1 mandataire solidaire du groupement / SARL ESBC : co-traitant n°2 (sis 20200 Bastia) / SARL Société Méditerranéenne Ingénierie (SMI, sise 20200 Bastia) : co-traitant n°3 », pour un forfait de rémunération provisoire de 45 900 € HT.

#### **AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier.

Bureau du 29 octobre 2018

**Objet : Marché n° 180008 : Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation des vestiaires du stade de Miomo.**

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **21 NOV. 2018**  
et publication ou notification  
du **21 NOV. 2018**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*